

ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL
en date du 20 OCT. 2000
enregistré le 20 OCT. 2000
sous le numéro 000 - 159

ARRETE

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques de l'hôtel de Caisse d'épargne
à ORLEANS (LOIRET)

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 7 juillet 2000 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'Hôtel de Caisse d'épargne d'Orléans présente un intérêt d'art et histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son programme architectural et de son décor monumental ;

.../...

ARRETE

Article 1er. Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les façades et toitures du bâtiment principal et des deux ailes en retour, la grille d'entrée, la verrière et ses supports et l'ensemble des décors originels situés à l'intérieur de l'édifice, situé sur la parcelle 65 d'une contenance de 9a et 85ca figurant au cadastre section BH, 3 rue d'Escures (Orléans) et appartenant à l'Etablissement de crédit à but non lucratif de la Caisse d'épargne et de prévoyance du Val de France-Orléanais dont le siège est à Orléans, 4 rue des Hôtelleries. Le représentant responsable est Monsieur Yassine DJOUAD, directeur d'agence, demeurant 3 rue d'Escures à Orléans.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître Claude DESTAME, notaire à Orléans, le 23 décembre 1991, publié au bureau des hypothèques d'ORLEANS, le 9 octobre 1992, volume 1992 P, numéro 5412.

Article 2. - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3. - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 20 OCT. 2000



Pour ampliation
Le Directeur Administratif
du S.G.A.R.


F. BALAGUÉ

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret

Signé : Patrice MAGNIER

